

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission du budget 2006 Dicastère de Madame Claudine Stähli-Wolf</p>
--

Composition de la sous-commission

Monsieur Laurent Iff (LIB)
Monsieur Alain Parel (UDC)
Madame Annie Clerc-Birambeau, rapporteur (SOC)

La sous-commission s'est réunie vendredi 21 octobre 2005 de 8h00 à 13h15.

Les personnes rencontrées :

- Madame Claudine Stähli-Wolf, Conseillère communale
- Monsieur Hughes Wülser, Délégué culturel
- Madame Sylviane Musy, Conservatrice du Musée d'histoire – MH
- Monsieur Ludwig Oeschlin, Conservateur du Musée international d'horlogerie – MIH
- Madame Nicole Bosshart, Directrice -adjointe du MIH
- Monsieur Edmond Charrière, Conservateur du Musée des Beaux-Arts – MBA
- Monsieur Marcel Jacquat, conservateur du Musée d'histoire naturelle - MHNC
- Monsieur Jacques-André Humair, Directeur des bibliothèques
- Monsieur Daniel Piller, Responsable de l'office des sports
- Monsieur Alexandre Houlmann, Adjoint au Responsable de l'office des sports

Secrétariat des affaires culturelles

Madame Claudine Stähli-Wolf et Monsieur Hughes Wülser nous présentent les **mesures structurelles** dont les gros effets porteront leurs fruits en 2007 et 2008

Postes « Autres activités culturelles » et « Manifestations locales » (3652210 et 365 2310)

Les gens du théâtre ont été reçus. Ils devront travailler ensemble. (voir mesures prévues document du 28 septembre 2005).

- Diminution de 10% soit CHF 30'000 en 2006.
- Il est souhaité qu'il y ait moins de créations mais que celles-ci se jouent plus longtemps.
- Mais il faudra faire attention qu'il n'y ait pas double diminution, celle de la Ville et celle de l'Etat...

- La sous-commission demande que des activités phares comme La Plage des Six Pompes soient maintenues.
- Concernant la musique contemporaine, mise en place d'une structure administrative unique entre le NEC – Nouvel ensemble contemporain - le CMC – concerts musique contemporaine - et « Amplitude ». Ces associations travaillent avec les mêmes musiciens. Le but est d'éviter qu'une manifestation subventionnée ne soit financée plusieurs fois → diminution de la subvention en 2006 (chiffre à établir avec les associations en question).

Arc en scènes - Heure Bleue et TPR

L'année 2004 a été une année test qui a permis de mettre sur pied l'identité HB, la billetterie, et la consolidation des comptabilités "TPR et Musica théâtre" plus celle des travaux de restauration. Le mariage des deux entités a entraîné certains doublons de postes qui vont devoir être réduits. Il a été relevé que le poids du personnel reste trop élevé.

Il est demandé une diminution de CHF 25'000 supplémentaires pour 2006 et 2007, augmentée à CHF 50'000 pour 2008.

La sous-commission demande en plus

- Une diminution du nombre de postes pour la saison 06/07 en prenant en compte prioritairement les droits à la retraite, les départs naturels et les doublons et certains % de postes, compte tenu de la diminution du nombre des spectacles.
- Une analyse de la situation de la Brasserie. Une confirmation du chiffre du loyer demandé et éventuellement une réévaluation de celui-ci de manière à ce qu'il n'y ait pas de déséquilibre important entre les établissements alentours. On devra, lors de la discussion sur le loyer, imposer des contreparties comme celle d'ouvrir le dimanche ou plus tard les soirs de spectacles.
- Le respect de la motion Bregnard demandant, entre autre, que l'HB ne se coupe pas de SES publics, et principalement celui des jeunes, afin de « leur donner envie de découvrir le monde magique du théâtre ».

Le lancement de la saison plus d'un mois après celle du Passage ne semble pas avoir été préjudiciable à l'HB car le théâtre du Passage a vendu pour plus de CHF 20'000 de spectacles pour le Haut.

Musée paysan

La sous-commission demande une réflexion quant à la possibilité de transformer le musée paysan en fondation autonome en 2007 (fin de la convention).

Club 44

La sous-commission demande une diminution de 10% de la subvention accordée pour 2006.

La diminution ne doit pas être linéaire. Certaines institutions sont peu aidées, d'autres s'investissent auprès des jeunes. Néanmoins, un effort sera demandé à chacun.

De plus, nous constatons que certaines manifestations s'usent, prennent un caractère commercial ou ne répondent plus aux objectifs « initiaux ». Une réflexion doit être menée autour du Carnaval, de la Fête de Mai, ...

Bibliothèque de la ville et bibliothèque des jeunes

Mesures prises

- Diminution des heures d'ouverture de 4 heures par semaine.
- Diminution d'un poste à 50% déjà introduite dans le projet de budget.
- Diminution du poste « personnel d'entretien » et « entretien des bâtiments » comme annoncé dans les mesures à prendre (déjà dans le projet de budget).

Monsieur Jacques André Humair présente un budget au 14 octobre légèrement différent du document étudié. Le poste « personnel temporaire » mis à zéro sur la version 1 s'élève à CHF 24'500 sur la version du 14 octobre...l'explication n'a pu être demandée.

La direction de la BV demandera à la Commission de la bibliothèque pour validation l'introduction d'une cotisation annuelle de CHF 40 pour les personnes n'habitant pas le canton, augmentation de recettes d'environ CHF 40'000. Cela existe dans d'autres bibliothèques.

L'Etat diminue aussi ses subventions entre 5 et 10%, donc une baisse de recettes est prévisible. Et toujours, l'amer constat de la disparité entre les deux bibliothèques (CHF 1'500'000 pour Neuchâtel contre CHF 650'000 pour La Chaux-de-Fonds ...). On pourrait espérer une non-linéarité des diminutions...

En réflexion, la création d'une bibliothèque cantonale sur 2 sites.

Les CHF 34'000 de mobilier correspondent à des achats liés à l'augmentation des acquisitions et au remplacement normal d'équipement inutilisable.

La sous-commission demande

- Une diminution de CHF 25'000 (effort de 10%) sur le budget « acquisitions » ou d'autres postes sur les BSM.
- Et une réflexion sur les taxes et émoluments. Y a-t-il aggravation des délais de retours ? Ne faut-il pas sanctionner plus et plus vite...ce qui diminuerait les frais administratifs et d'affranchissement ?

Suite à la question posée sur l'indispensabilité du poste à 100 % de bibliothécaire des musées, son rôle a été loué par les 4 musées qui l'emploient. Ce travail d'inventaire, de catalogage, permet aux musées de mettre à disposition des utilisateurs des bibliothèques à jour, utilisées dans des réseaux romands, ce qui améliore l'image de la Ville.

Les musées

Discussion générale

Un commissaire propose, pour un ou deux ans, le gel du poste « acquisitions » dans tous les musées, soit une économie de CHF 54'500, mais en acceptant la mise sur pied d'un fonds ou d'un crédit spécial CC pour une acquisition particulière.

Il rappelle que, dans la réflexion de fond (restructuration), qui est menée tant au niveau local que régional voire cantonal, nous ne devons pas oublier notre devoir de conservation, de mise en valeur de ce qui fait la mémoire et la richesse de notre ville. De plus, rechercher une autre organisation, une autre structure, implique un réel travail en commun avec discussion et consensus.

Les conservateurs des musées aimeraient travailler en concertation avec les partis politiques dans un respect mutuel. Avoir des rencontres régulières quand les projets structurels auront évolué.

Les variations constatées au niveau des charges de personnel sont, en règle générale, dues aux mécanismes naturels et au rattrapage de 1/3 des HP 2004. Il n'y a pas eu de reclassement.

La sous-commission demande que soient examinés

- Une diminution de l'horaire d'ouverture.
- Une diminution du nombre de jours d'ouverture (par ex. fermé le lundi et le mardi).
- Une ouverture non-stop sur les jours plus visités (sa, di, évent. ve).
- Un horaire été/hiver.
- Une cohérence d'horaire entre les musées avec concession pour certains.

L'exposition Art nouveau en 2006 étant engagée, les réductions des heures d'ouverture ne pourront être appliquées qu'après, donc avec plutôt des effets sur fin 2006. La sous-commission est sensible au coût humain engendré par ces réductions.

Un autre commissaire demande si un musée peut vendre une pièce pour renflouer les caisses.

La charte éthique des musées, l'illégalité d'un tel acte puisque les collections peuvent appartenir aux sociétés des amis des différents musées, le signal négatif donné aux collectionneurs et le fait que cela ne résoudrait pas les difficultés structurelles dans lesquelles nous sommes, ont été largement débattus.

Musée d'histoire naturelle

Les mesures d'économies sur les salaires imposées par le canton vont entraîner une diminution de 2,5% du salaire du conservateur et de son adjoint qui ont un statut cantonal. Le concept de l'augmentation de CHF 20'000 des recettes par l'introduction d'un prix d'entrée n'est pas encore abouti, surtout concernant le prix Famille (carte annuelle famille ??). De plus, cette recette supplémentaire risque d'être absorbée par l'augmentation de loyer (CHF 65'250 actuellement) que le bailleur ne manquera pas d'appliquer pour 2007... Il pourrait doubler. Le déménagement était envisagé dans le cadre du Naturama. Un déménagement très simplifié pourrait permettre d'éviter une pénalisation financière durable en 2007.

Pour le Vivarium et le parc Zoologique, les commissaires accepteront l'achat d'un animal si un décès mettait en difficulté un autre animal. Les frais administratifs du Vivarium et du Parc zoologique sont pris en charge par le MHNC.

Dans sa réflexion structurelle, le MHNC réfléchit avec le Muséum de Neuchâtel. La collaboration est excellente, même si celui-ci a beaucoup plus de moyens.

Musée d'histoire

L'augmentation des frais de personnel prend en compte la titularisation d'une vacataire à 70 % (salaire identique à celui de vacataire mais charges de caisse de pensions). Vu la réduction d'horaire envisagée (mar-ven fermeture de 10 h à 14 h), son temps de travail sera réduit, d'où nécessité de rechercher pour elle des heures complémentaires, évent. dans les musées dont l'horaire est plus élargi.

Les mesures prévues seront intégrées dans le budget (augmentation de CHF 1 et suppression de la gratuité le dimanche pendant l'expo phare au MBA) → + CHF 3'550.

Il est rappelé là aussi l'engagement pris par le CG lors de l'acceptation de la rénovation et de la liaison avec le MIH de ne pas minimiser le rôle d'un musée d'histoire permettant de mettre en avant le développement économique, social, urbain de notre ville édifiée par les patrons horlogers et les ouvriers. Le développement de notre ville n'est pas construit sur les mêmes bases que celui de Neuchâtel.

Musée international d'horlogerie

La variante 1 du 22 septembre distribuée lors de la rencontre permet d'enregistrer une économie de CHF 287'000. L'augmentation du prix

d'entrée ne sera pas linéaire, elle sera modulée en fonction du type de personnes ou du groupe.

Une personne engagée est entièrement sponsorisée et les 2 documentalistes bénéficient d'une bourse cantonale.

Le produit de la montre MIH est du sponsoring; il permet de financer des recherches et des projets non subventionnés.

Conscient de l'aberration que la Ville supporte seule ce musée, le conservateur parle de discussions avec le Canton et la Confédération. Villes et cantons d'ailleurs demandent, par le biais de la consultation de la nouvelle loi liée à l'article 69 (article culturel), que la disposition d'aide de la Confédération ne soit pas supprimée et qu'elle soit réinscrite ...

Musée des Beaux-Arts

Il n'y a pas eu d'augmentation du personnel mais une organisation différente, ce qui touche les deux comptes 3011100 et 3016100 dans leur ensemble.

Le conservateur nous fait remarquer la vétusté de certaines installations techniques (+ de 15 ans et des pannes régulières dues au vieillissement) et les carences d'entretien dues à des difficultés rencontrées avec les diverses entreprises de chauffage qui se sont succédées.

La sous-commission demande des détails concernant les postes 314 1900 et 314 2400 afin de savoir ce qui est vraiment divers et ce qui est contrat d'entretien.

L'augmentation des tarifs d'entrée pourrait rapporter CHF 2'500.

Office des sports - OdS

La réorganisation du service permettra d'orienter l'office des sports plus vers le sport et la jeunesse plutôt que la gestion des bâtiments (déjà aux infrastructures) et de l'entretien du « vert » à mettre en commun avec le service des Espaces verts.

Difficile d'imaginer que la gestion des salles aille à la gérance communale car il doit y « avoir une perception sportive » dans les contacts. L'informatisation de la gestion des installations sportives (projet pilote GIDIS) va rendre efficace et rapide l'organisation administrative et en alléger le travail. Le regroupement avec le délégué à la jeunesse prévu dans la future répartition des dicastères à l'arrivée de J-P.Veya permettra une mise en commun des secrétariats et résoudra certaines difficultés.

La Ville n'a pas encore de politique des sports mais un rapport sera présenté prochainement au Conseil général. La Ville de Neuchâtel dispose de 11 postes (dont 3 autofinancés) contre 2,5 à La Chaux-de-Fonds. Faute de moyen, mais avec beaucoup de volonté, elle développe de petits projets peu coûteux comme par exemple Midi Tonus, ...

On constate aussi l'obligation qu'il y a d'organiser l'environnement pour la jeunesse car la rue n'est plus utilisable. L'OS réfléchit au développement de « zones franches » pour que les enfants s'ébattent. Une idée ...pourquoi ne pas fermer quelques rues pentues les jours de belle neige pour luger...

Poste 3657700, le responsable nous explique l'augmentation de CHF 45'000 par rapport au budget 05

- Augmentation de CHF 1'000 à la Mégabike pour son 10^{ème} anniversaire avec projet de coupe du monde dans un futur proche.
- + CHF 15'000 triathlon suisse. Tri Suisse a déjà organisé 7 modules d'entraînement et aimerait installer un centre à La Chaux-de-Fonds sport-études. Cela entraînerait aussi des synergies avec d'autres clubs.
- + CHF 30'000 pour le Tour de Suisse 2006.

La sous-commission demande de supprimer les CHF 13'000 prévus pour répondre aux imprévus.

Les associations ont mal accepté l'augmentation des locations. Certaines associations déjà endettées ont du mal à payer. Un plan de remboursement leur est proposé. Il avait été prévu 2 augmentations en 2005 et 2006. La modification des dates de facturation et l'augmentation ont mis en difficultés certaines caisses d'associations. Le service propose de suspendre l'augmentation pour 2006 mais de prévenir que celle-ci arrivera en 2007 pour que les associations la prévoient dans leurs budgets. Le HCC et le FCC paient des locations plus un abonnement de saison à tarif spécial junior à CHF 50 pour les joueurs du HCC.

Les points suivants ont été discutés :

- Le loyer du restaurant de la piscine semble faible par rapport à celui appliqué à d'autres restaurateurs. Est-ce une subvention déguisée ?
- La baisse des entrées de la piscine est due à la météo...voir document annexé.
- La sécurisation des accès à la piscine et à la patinoire.
- Une « mécanisation » des entrées aux piscines avec éventuellement l'embauche de personnel d'appoint les jours d'affluence.
- Une entrée mécanisée à la patinoire, mais la personne à l'accueil est aussi responsable de la location des patins, des chutes, du téléphone, des classes, ...).
- D'une carte indigène en collaboration avec Le Locle.

- De l'éclairage du terrain synthétique géré par horloge qui parfois s'oublie...
- De l'éclairage du terrain de streethockey trop vieux pour être réglé. On rendra attentif les jeunes à éteindre. L'idée est de mettre le terrain sur le réseau avec une heure de fermeture des lumières automatique.

La sous-commission demande qu'

- une réflexion soit menée pour lier les entrées patinoire/piscine.
- un tarif indigène soit étudié.

Hôpital

Le budget de l'hôpital sera sous la responsabilité de l'EHM.

Remerciements

La sous-commission financière remercie les chef-fe-s de service présentes de leur disponibilité à répondre à nos questions, permettant ainsi par leurs explications détaillées d'apporter un éclairage à nos questions. Nous les remercions pour le travail effectué et leur engagement en faveur de la collectivité en participant aux efforts budgétaires demandés.

La séance est levée à 13h20.

Le rapporteur
Annie Clerc-Birambeau